Carcassonne : Kamal et Zakaria jugés pour avoir agressé une personne lourdement handicapée (MàJ)

30/04/2020 à 10h23



30 avril 2020

Carcassonne. Prison ferme pour avoir agressé un handicapé

Les faits étaient survenus en février dernier. La victime avait essuyé une série de coups de poing dans le visage.

Le tribunal correctionnel de Carcassonne a condamné, ce lundi 27 avril, un jeune homme de 20 ans jusque-là placé en détention provisoire, à la peine de 30 mois de prison ferme, et six mois assortis du sursis avec une mise à l'épreuve pendant deux ans, ainsi que la révocation d'un sursis (dix mois de prison ferme supplémentaires). Il était poursuivi pour un vol avec violence commis sur une personne handicapée dans la nuit du 19 au 20 février dernier à Carcassonne. Poursuivi pour non-assistance à…

L'intégralité sur La Dépêche

L’auteur: *Kamal El Ghourraf*

26 avril 2020

[…]

Aussi, “dans ce dossier, il n’y a aucun élément qui évoque de possibles pressions sur la victime.“ Et de plaider pour une mise sous contrôle judiciaire, **“car le confinement fait qu’aujourd’hui il ne pourra pas sortir. La détention doit rester l’exception !“**

Après en avoir délibéré, le tribunal présidé par Emmanuelle Wacongne avait alors renvoyé le jugement à ce lundi 27 avril, et ordonné **les mêmes mesures de sûreté pour les deux prévenus** jusqu’à cette date : Kamal, poursuivi pour “vol avec violence ayant entraîné une incapacité totale de travail supérieure à huit jours (en l’occurrence dix jours d’ITT), en récidive “, avait ainsi été maintenu en détention. Zakaria, qui doit répondre de “non-assistance à personne en péril“, était resté sous **contrôle judiciaire**.

[…]

La Depeche

26 mars 2020

Aude : jugés en comparution immédiate

après l’agression d’une personne lourdement handicapée

Deux Carcassonnais de 19 et 20 ans seront jugés ce jeudi 26 mars, après l’agression d’une personne lourdement handicapée dans la nuit du 19 au 20 février, à Carcassonne.

En détention provisoire pour l’un, et sous contrôle judiciaire pour le second depuis le 21 février, c’est ce jeudi 26 mars que Kamal E.G. et Zakaria Abderazak J., respectivement âgés de 20 et 19 ans, seront finalement jugés en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel de Carcassonne.

Kamal, défendu par M^{e} Hichem Laredj du barreau de Carcassonne, est poursuivi pour “vol avec violence ayant entraîné une incapacité totale de travail supérieure à huit jours (en l’occurrence dix jours d’ITT), en récidive”.

[…]

L’article dans son intégralité sur Midi Libre